



CONDITIONS GENERALES DE VENTE INFOPROGEST

Article 1. Domaine d'application

1.1. La société INFOPROGEST SARL au capital social de 90 000 Euros – Siège social : Centre d'affaires « les Reflets » – 4 Boulevard de la Paix – 51100 REIMS, N° SIRET : 403 883 580 00033 R.C.S. : Reims, n° Ident. intracom. : FR84 403883580 – Code APE : 6202A (ci-après dénommé INFOPROGEST) vend des produits à des clients professionnels.

Ces conditions générales de vente (ci-après CGV) sont applicables à tous les contrats de vente conclus entre INFOPROGEST et tout client professionnel (dénommé ci-après le client). Elles ne sont applicables qu'aux ventes conclues par des clients en France et exécutées sur le seul territoire français.

1.2. Les présentes CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale entre les parties. Aucune autres conditions générales, qu'elles soient de vente ou d'achat, contraires aux présentes CGV, ne sont applicables aux relations contractuelles entre INFOPROGEST et le client sauf si elles ont été acceptées expressément par écrit par INFOPROGEST. Tout autre document, (notamment catalogues, prospectus, publicités, notices...) n'a qu'une valeur indicative, non contractuelle.

1.3. Les conditions particulières conclues entre INFOPROGEST et le client prévalent sur les présentes CGV, en cas de contradiction entre les CGV et les conditions particulières. INFOPROGEST se réserve le droit de déroger à certaines clauses des CGV, en fonction des négociations menées avec le client, par l'établissement de conditions de vente particulières.

1.4. Ces CGV sont applicables aux seuls contrats conclus entre professionnels. Les présentes CGV sont communiquées par INFOPROGEST à tout client professionnel qui en fait la demande.

1.5. INFOPROGEST et le client conviennent que ces CGV régissent exclusivement leur relation. INFOPROGEST se réserve le droit de modifier les CGV. Les CGV résultant de cette modification sont communiquées aux nouveaux clients (entendus comme ceux qui procèdent à des commandes après la modification des CGV). Elles prennent effet à ce moment pour toute commande ultérieure. Les anciennes CGV cessent dès lors d'être applicables pour toute nouvelle commande qui y est postérieure.

Article 2. Acceptation des CGV

2.1. Le seul fait pour un client de passer une commande ou d'accepter une offre d'INFOPROGEST emporte l'acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes CGV.

2.2. Un compte sera ouvert au nom du client dès réception et approbation de sa demande d'ouverture de compte dûment complétée et signée par une personne habilitée, accompagnée des présentes conditions CGV, approuvées et signées.

Article 3. Offres et commandes

3.1. Les offres faites par INFOPROGEST à un client sont valables pour la durée indiquée aux conditions particulières ou sur le devis. A défaut, elles sont valables pour une durée limitée à deux semaines.

3.2. Il appartient au client de s'assurer de la compatibilité avec ses autres matériels actuels ou futurs des produits commandés à INFOPROGEST. INFOPROGEST ne saurait garantir une telle compatibilité sauf si le client l'a bien spécifiée par écrit lors de la commande et qu'INFOPROGEST l'a acceptée expressément. INFOPROGEST ne peut être tenu pour responsable, d'une part, de la compatibilité des produits commandés avec les autres matériels actuels ou futurs de l'utilisateur ni, d'autre part, des dysfonctionnements ayant pour origine une information manquante ou erronée qui n'auraient pas été précisés lors de la commande.

3.3. Sauf stipulation contraire, les produits proposés par INFOPROGEST fonctionnent dans un environnement communément admis comme standard (température, humidité, poussière... etc.) en France pour du matériel informatique.

3.4. Les commandes ne sont enregistrées qu'après confirmation écrite de la part du client. Toute commande passée par le client est ferme et définitive dès réception par INFOPROGEST d'un bon de commande ou de tout autre support faisant état de la commande du client. Les commandes sont irrévocables pour le client, sauf stipulation contraire expresse d'INFOPROGEST. Le client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

3.5. Afin d'éviter tout litige ultérieur, la commande doit comporter toutes les informations nécessaires à son traitement et au minimum :

- L'adresse de livraison et de facturation,
- Les références, désignations et quantités exactes des produits commandés,
- Les prix nets unitaires hors taxes.
- Les détails souhaités et les conditions particulières déterminées en accord avec INFOPROGEST.

3.6. Tout client signataire du bon de commande est directement responsable du paiement de la facture s'y rapportant même si l'adresse de facturation ou la dénomination sociale donnée pour la facturation par le client ne sont pas les mêmes que celles portées sur la commande d'origine.

3.7. En toute hypothèse, une modification de commande par le client doit être demandée par écrit à INFOPROGEST dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la commande initiale par INFOPROGEST. L'écrit peut être une télécopie ou un courrier électronique. Il appartient au client de s'assurer qu'INFOPROGEST a bien reçu et accepté cette demande de modification. L'acceptation par INFOPROGEST de cette modification de la commande fait courir de nouveaux délais d'exécution de la commande.

3.8. Dans le cas où un client passe une commande sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), INFOPROGEST pourra, d'une part, refuser d'honorer la commande et, d'autre part, refuser de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 4. Tarifs et Prix

4.1. Les prix indiqués sur les catalogues ou autres supports d'INFOPROGEST et ses tarifs ne constituent pas une offre. Ils sont susceptibles de modification sans avis préalable. Ils s'entendent hors taxes, nets d'escompte.

4.2. Les tarifs et prix des produits ne comprennent en aucun cas le montage, l'installation, les travaux annexes ou une garantie sur site qui font l'objet d'une facturation en supplément.

4.3. Les frais de transports sont prévus lors de la commande.

Article 5. Paiement

5.1. Sauf convention particulière, le paiement se fait dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture. Le paiement se fait par virement bancaire ou par chèque. Quel que soit le mode de paiement utilisé, le prix est considéré comme payé complètement par le client seulement lorsque la somme totale due par ce dernier a été encaissée complètement par INFOPROGEST ou créditée sur son compte.

5.2. Tout montant TTC non payé à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard calculées selon le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. En outre, le client devra une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, de plein droit et sans notification préalable. INFOPROGEST pourra demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassent ce montant, sur présentation des justificatifs. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ou une mise en demeure ne soit nécessaire. Ces pénalités exigibles de plein droit seront d'office portées au débit du compte du client. INFOPROGEST se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci condamne le client au paiement, éventuellement sous astreinte journalière par jour de retard, des sommes dues ainsi que des pénalités.

5.3. En cas de défaut ou de retard de paiement, INFOPROGEST se réserve également le droit de suspendre, voire d'annuler toute commande en cours.

5.4. Si INFOPROGEST estime que le crédit du client se détériore, elle se réserve le droit, sans préavis, même après expédition partielle d'une commande, de réduire ou d'annuler l'encours qu'elle a accordé pour le recouvrement des sommes dues.

5.5. INFOPROGEST accepte d'exécuter les commandes car elle considère, d'une part, que le client présente les garanties financières suffisantes et, d'autre part, que celui-ci va procéder au paiement à échéance, conformément à la législation et aux présentes CGV. Toutefois, si INFOPROGEST a des raisons sérieuses ou particulières de craindre des difficultés de paiement de la part de le client à la date de la commande, ou postérieurement à celle-ci, ou encore si le client ne présente pas les mêmes garanties qu'à la date d'acceptation de la commande, INFOPROGEST peut subordonner l'acceptation de la commande ou son exécution à un paiement comptant ou à la fourniture, par le client, de garanties.

5.6. INFOPROGEST peut, avant l'acceptation de toute commande, comme en cours d'exécution, exiger du client la communication de ses documents comptables, et notamment ses comptes de résultat, même prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. En cas de refus par le client du paiement comptant et lorsqu'aucune garantie suffisante n'est proposée par celui-ci, INFOPROGEST peut refuser d'honorer la (les) commande(s) passée(s) et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié ou prétendre à une quelconque indemnité.

Article 6. Réserve de propriété

6.1. INFOPROGEST se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, accessoires et intérêts, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

6.2. INFOPROGEST peut mettre en œuvre la réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, dès lors qu'un paiement total du ou des produits n'a pas été effectué par celui-ci, conformément au contrat.

6.3. INFOPROGEST peut reprendre les produits ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de demander la résolution du contrat. En cas de litige ou de contestation de la part du client, aucune compensation, quelle qu'elle soit, ne peut remettre en cause la clause de réserve de propriété.

6.4. Tant que le prix complet n'a pas été payé, le client s'interdit de revendre les produits ou de les transformer. Il ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

6.5. INFOPROGEST pourra unilatéralement, après envoi d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inventaire de ses produits en possession du client, qui s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses entrepôts, magasins ou autres à cette fin, veillant à ce que l'identification des produits soit toujours possible.

6.6. En cas de revente, le client s'engage à avertir immédiatement INFOPROGEST afin de lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard du tiers acquéreur. Le client doit, sans délai, avertir INFOPROGEST de toute prise de possession par un tiers, que ce soit dans le cadre d'une saisie ou d'un vol. Il doit en outre, sans délai, l'informer de toute dégradation ou destruction de la chose vendue.

6.7. Dans le cas où le client aurait transformé un produit livré, sans l'avoir préalablement payé intégralement à INFOPROGEST, la propriété de l'objet transformé qui intègre le produit d'INFOPROGEST non encore intégralement payé est automatiquement cédée à INFOPROGEST. Le client consent à ce transfert de propriété sur les produits transformés non payés avant la transformation. En conséquence, INFOPROGEST peut revendiquer à tout moment la propriété de ces produits transformés.

6.8. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens à l'encontre de le client, les commandes en cours seront automatiquement caduques. INFOPROGEST se réserve alors le droit de revendiquer les marchandises en stock chez le client. A compter de la livraison, le client est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises. Il en supporte les risques même s'il n'en pas le propriétaire, faute de complet paiement du prix. Dans le cas de non-paiement par le client et à moins qu'INFOPROGEST ne préfère demander l'exécution pleine et entière de la vente, INFOPROGEST se réserve le droit de résilier automatiquement de plein droit la vente et de revendiquer la marchandise livrée. Les frais de retour sont alors à la charge du client. Les versements déjà effectués par le client sont, dans ce cas, acquis à INFOPROGEST à titre de clause pénale.

Article 7. Transfert des risques

7.1. Même si la propriété des produits vendus n'est transférée au client qu'après complet paiement du prix, le transfert des risques à le client de perte et de détérioration des produits d'INFOPROGEST est réalisé et complet dès leur remise pour transport ou envoi à le client. La responsabilité d'INFOPROGEST ne peut en aucune manière être retenue pour faits en cours de transport, de destruction, avaries, perte ou vol, même lorsqu'INFOPROGEST a choisi le transporteur.

7.2. Il appartient au client destinataire de prendre toute assurance qu'il jugera utile.

Article 8. Livraison

Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Article 9. Réserves et réclamations

9.1. Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur seul responsable. INFOPROGEST ne peut voir sa responsabilité engagée à ce titre.

9.2. Lorsqu'il constate un défaut du produit lors de la réception du produit, le client formule toute réserve sur le bordereau de livraison. Il doit en toute hypothèse dans les trois jours, non compris les jours fériés, suivant la réception notifier au transporteur, par lettre recommandée avec AR ou par acte extrajudiciaire, toutes réserves et protestations motivées. A défaut de cette notification, la réception des objets transportés éteint toute action contre le transporteur (art. L. 133-3 du code de commerce). Le client doit adresser copie de cette notification simultanément à INFOPROGEST. Faute d'avoir procédé à ces formalités, le client sera considéré comme ayant accepté le produit.

9.3. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par INFOPROGEST que si elle est effectuée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept jours après la réception des marchandises par le client. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus admise. Il appartient au client de fournir, dans ce même délai, toutes les justifications fondant la réclamation.

9.4. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

9.5. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès d'INFOPROGEST, obtenu par lettre, télécopie ou courrier électronique.

9.6. Le client est responsable du transport des produits retournés à INFOPROGEST. Le transporteur choisi par INFOPROGEST pour la livraison est, sauf accord exprès de sa part pour un autre transporteur, habilité à effectuer le retour des produits concernés.

9.7. Les frais de retour ne sont à la charge d'INFOPROGEST que dans les cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés par INFOPROGEST. Dans le cas où le client choisit le transporteur chargé d'assurer le retour des produits, celui-ci doit préalablement obtenir l'accord d'INFOPROGEST sur les frais de transport. A défaut, il ne saurait obtenir un remboursement de frais supérieur à ce qui lui a été facturé pour l'envoi des produits.

9.8. En cas de vice apparent et/ou de manquant dénoncé conformément aux présentes par le client et reconnu par INFOPROGEST, le client peut seulement exiger d'INFOPROGEST qu'elle procède au remplacement des produits ou à leur complément. Le client ne saurait prétendre à aucune indemnité ni demander l'annulation de la commande ou la résolution de la vente.

9.9. INFOPROGEST n'est pas tenue à indemnisation en dehors de la garantie légale des vices cachés et s'engage à ce titre au remplacement du produit défectueux à l'exclusion de toute indemnisation ou reprise de produit et remboursement. Aucune indemnisation des dommages indirects ou des pertes d'exploitation ne sera accordée par INFOPROGEST. Par dommages indirects, les parties conviennent d'entendre notamment les pertes de bénéfice, chiffre d'affaires, données ou usage de celles-ci.

9.10. Il est expressément convenu que l'étendue de la responsabilité d'INFOPROGEST pour les dommages directs liés à l'exécution du présent contrat ne peut dépasser le montant des sommes qui lui ont été payées par le client au titre de la vente des marchandises.

Article 10. Force majeure

10.1. En cas d'évènement de force majeure, le contrat conclu entre INFOPROGEST et le client est suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement, dont le client sera informé par INFOPROGEST dans les 48 heures.

10.2 Lorsque cet évènement perdure au-delà de trente jours, le contrat de vente pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

10.3. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à de tels cas déchargeant INFOPROGEST de ses obligations les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'INFOPROGEST ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement de fournisseur d'électricité ou de gaz, ou toute autre rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à INFOPROGEST.

Article 11. Données à caractère personnel

11.1. Des données à caractère personnel peuvent être traitées dans le cadre du contrat conclu avec INFOPROGEST. Ces données fournies par le client et nécessaires au traitement de la commande, à l'établissement des factures et à l'exécution du contrat, notamment en ce qui concerne le paiement, sont les suivantes : nom, adresse, téléphone et adresse mail. La société INFOPROGEST conserve les données pour entretenir la relation commerciale avec ses clients.

11.2. En toute hypothèse, la personne concernée est informée des droits qui lui sont conférés par le droit des données à caractère personnel, notamment d'une part, le Règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) et, d'autre part, la loi du 24 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

11.3. La personne concernée est la personne physique dont les données à caractère personnel sont traitées. Elle bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition et du droit à l'effacement des données dans les conditions prévues par la loi. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable du traitement qui est INFOPROGEST, à l'adresse suivante 4 Boulevard de la Paix – 51100 REIMS.

11.4. INFOPROGEST est responsable du traitement au sens de ces dispositions légales. La finalité du traitement est la formation et l'exécution du contrat. Le responsable ne traite et ne conserve les données qu'à ces fins ainsi qu'en vue de l'entretien de la relation commerciale. En toute hypothèse, les données sont conservées pendant cinq ans à compter de la fin de l'exécution pleine et entière de la vente de produits, aux fins de gestion d'éventuels litiges.

11.5. Peuvent être destinataires de ces données les personnes chargées de l'envoi des produits au client, les partenaires d'INFOPROGEST chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes, ainsi que les personnes chargées d'un recouvrement ou du règlement d'un litige avec le client. Les sociétés bancaires et financières tierces sont également destinataires de données dans le cadre du paiement. Les factures et les mentions qu'elles contiennent peuvent être transmises à des cabinets ou sociétés d'expertise-comptable.

11.6. Les données à caractère personnel peuvent faire l'objet de transferts transfrontières dans la mesure où INFOPROGEST les transmet pour traitement à un sous-traitant. INFOPROGEST veille dans cette hypothèse à ce que son sous-traitant et tout éventuel sous-traitant de celui-ci prennent les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les droits des personnes concernées.

11.7. INFOPROGEST, en tant que responsable du traitement, a pris les mesures organisationnelles et techniques aux fins de protection des données à caractère personnel notamment contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

11.8. Le client se déclare parfaitement informé de ces dispositions et les accepte.

Article 12. Portée des clauses

12.1 Si l'une des clauses des présentes conditions générales devait être annulée ou réputée non écrite, cela n'affecterait en aucune manière la validité des autres clauses du contrat et du contrat lui-même qui resteraient pleinement applicables entre les parties.

12.2 Si INFOPROGEST renonce à se prévaloir de l'une des clauses des présentes, cela ne saurait valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 13. Prorogation de compétence

13.1. Tout litige relatif à l'application des présentes CGV, des contrats de vente conclus par INFOPROGEST, leur interprétation, leur exécution et notamment les questions relatives au paiement du prix devra être porté devant le tribunal de commerce de Reims, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

13.2. Les lettres de change ne font ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

13.3. L'attribution de compétence est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé.

13.4. En outre, en cas d'action judiciaire ou tout autre action en recouvrement de créances par INFOPROGEST, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par celui-ci des conditions de paiement.

Article 14. Acceptation du client

Les présentes CGV sont expressément acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, de ses propres conditions générales d'achat.